

**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R2025-796 MODIFIANT**  
**LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT CONCERNANT L'EMPRISE DES RUES**  
**À SENS UNIQUE**

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R2025-796 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA VILLE DE BONAVENTURE

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné :

**QUE** le Conseil municipal, suite à l'adoption, par la résolution numéro 2025-07-214 lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2025, du projet de règlement numéro R2025-796 modifiant le Règlement de lotissement, tiendra une assemblée publique de consultation le 4 août 2025 à compter de 19 h 30, à la salle Suzette-Arsenault, et ce, conformément à la Loi ;

**QUE** ce projet de règlement a pour objet et conséquence d'introduire des normes distinctes concernant la largeur minimale des emprises de rues à sens unique, selon le type de drainage;

**QUE** ce projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de Bonaventure ;

**QU'**au cours de cette assemblée publique, le maire (ou tout autre personne désignée par le Conseil) expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet;

**QUE** ce projet de Règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**QUE** ce projet de Règlement est disponible pour consultation au bureau de la ville aux heures ordinaires de bureau et sur le site Internet de cette dernière.

Donné à Bonaventure, ce 25 juillet 2025.



---

**André Pineault, Directeur général, greffier**